



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 février 2018

Membres en exercice : 70

Date de convocation :
Le 5 février 2018

Secrétaire de séance :
Mme LIARD M-Christine

Acte publié le :
Le 19 février 2018

Présents :	50
Absents :	24
- Dont pouvoirs :	08
- Dont représentés :	04
Votants :	58

Le 16 février 2018, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre Socio Culturel de Gacé, sous la présidence de Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente. Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET Jean-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. DESLANDES Kléber, M. BIGOT Philippe, Mme BEAUVAIS-GUERIN Marie-Claire.

M. LAIGRE Jean-Claude, M. ROBIN Jean-Marie, M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. COUSIN Michel, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, M. ROUMIER François, Mme TRINITE Monique, M. FERREY Philippe, M. LAIGRE Thierry, M. COTREL-LASSAUSAYE Daniel, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, M. QUEUDEVILLE Jacques, Mme BOIS Agnès, Mme ZEYMES Marie-Christine, Mme STALLEGGER Pascale, Mme HOULETTE Véronique, M. LAMPERIERE Pascal, M. DAGONNEAU Jacky, M. BLONDEAU Frédéric, M. LECACHE Stéphane, M. de LESQUEN Bruno, M. CHOLLET Michel, Mme QUERU Nadine, M. STIMAC Michel, Mme GRESSANT Martine, Mme COUGE Huguette, M. PALLUD Jean, M. BATREL Serge, M. ROSE Gérard, M. ROBILLARD Denis, M. ROMAIN Guy, M. TOUCHAIN Philippe, Mme ROUTIER Isabelle, M. THOUIN Stéphane, M. HAUTON Charles.

Pouvoirs

M. DREUX François a donné pouvoir à M. STIMAC Michel, M. BRIANCON Gilbert a donné pouvoir à M. PLUMERAND Jean, M. LANGLOIS Paul a donné pouvoir à M. FERET Luc, Mme OLIVIER Hélyette a donnée pouvoir à M. LAIGRE Jean-Claude, Mme DENIS Marie-Laure a donné pouvoir à Mme QUERU Nadine, Mme LEBRETON Geneviève a donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe, M. BIGOT Michel a donné pouvoir à M. HAUTON Charles, M. DE COLOMBEL Bertrand a donné pouvoir à M. GOURDEL Sébastien.

Etaient absents et excusés :

M. CAPLET Xavier, M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. GORET Didier, M. GOURIO Alain, Mme BEAUDOUIN Isabelle, M. LANGLOIS Georges, M. ROLAND Régis, M. GRIMBERT Jean, Mme OGER Yvonne, M. BEQUET Luc, M. PINHO Jérémias. M. TANGUY Gérard est représenté par Mme ZEYMES Marie-Christine, M. HOORELBEKE Dominique est représenté par Mme HOULETTE Véronique, M. LAMPERIERE Alain est représenté par M. LAMPERIERE Pascal, M. COUPE Jean-Luc est représenté par M. DAGONNEAU Jacky.

20180216-00- ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

■ **Adopte l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 16 février 2018 tel que ci-dessous :**

- Conseil communautaire – Modification du périmètre
- Débat d'Orientation Budgétaire 2018 (DOB)
- Commissions d'Appel d'Offres

Divers

Annexes

* DOB, annexe

* Note de la Préfecture de l'Orne sur la tenue du DOB

20180220-01 – DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 - RAPPORT

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu le rapport présenté et les pièces annexées concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, l'évolution du poste des ressources humaines, l'évolution de l'encours de dette consolidé.

« En vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations budgétaires générales du budget dans les collectivités qui comporte une commune de plus de 3 500 habitants ».

Ce débat qui n'a pas de caractère décisionnel, est un élément essentiel de la vie d'une collectivité locale. Il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif. A cette occasion, sont définies :

- sa politique d'investissement pour les mois à venir,
- sa stratégie financière.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication sur la situation financière de la collectivité.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation de ce dernier. Pour les exercices précédents, aucune condition de forme n'était fixée par la loi, le législateur laissant à l'assemblée le soin d'organiser les modalités de ce débat.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour l'année 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre 1- Chapitre II – Article 13 « A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et les budgets annexes.

Le rapport comporte également des informations concernant la structure des effectifs, les éléments de rémunération concernant la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail ».

1- Les principales dispositions concernant les collectivités locales

L'année 2018 est marquée par 2 textes majeurs au niveau financier :

- a- La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022, qui en vue de contenir la dette publique française, va constituer une contrainte forte en fonctionnement pour les plus grandes collectivités.
- b- La loi de finances pour l'exercice 2018 dont le fait marquant réside dans la mise en œuvre du dégrèvement de la Taxe d'Habitation pour certains contribuables et après 4 ans, dans la stabilisation de la baisse des dotations.

La loi de programmation financière doit remplir plusieurs objectifs :

▫ La résorption des déficits français. En effet, la France doit sortir du champ des sanctions européennes avec pour objectif un déficit public inférieur au seuil fatidique des 3% du PIB. Si en 2017, il est annoncé 2.9%, il convient de viser à moyen terme un quasi-équilibre.

Ce dont on parle est en fait le flux net d'endettement.

L'Etat s'avère le seul responsable du déficit actuel de la sphère publique française. En 2017, tout comme en 2018, le bloc local et social auront été chacun excédentaires (de 0.1 à 0.2% du PIB).

Or, l'Etat se considère dans l'incapacité de rééquilibrer son propre budget avant 2022. Il attend donc des administrations locales qu'elles le suppléent.

3 objectifs ont été fixés :

- Le désendettement. Cela va supposer tout au moins pour les collectivités les plus grandes de mettre fin à l'appel à l'emprunt en 2021-2022 et un ralentissement sévère entre-temps.
- Pour éviter que le désendettement ne pèse sur la commande publique d'investissement, il sera demandé que les dépenses ne progressent pas au-delà de 1.2%, toutes compétences égales par ailleurs.
- Le 3ème objectif consiste à ne pas dépasser un plafond de capacité de désendettement, nouveau ratio qui est égal à la dette rapportée à l'épargne brute. Pour le bloc communal, il ne devra pas dépasser 12 ans.

Les moyens mis en œuvre pour la tenue de ses objectifs sont :

- La contractualisation avec l'Etat : Elle est obligatoire pour les Régions et Départements et s'applique aux communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du Budget principal, sont supérieures à 60 millions d'Euros.
- Des sanctions sont prévues : Elles porteront sur un prélèvement direct sur les douzièmes et non plus sur les dotations.
- Le bonus financier consistera en la majoration de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Lors des orientations budgétaires, lors de la présentation des budgets principal et annexes, devra figurer les objectifs prospectifs d'évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement
- Des besoins de financement annuels (emprunt – remboursement)

▫ Une programmation des concours de l'Etat aux collectivités d'ici 2022.

Les BP 2018 autorisent le retour d'une certaine forme de dynamique des recettes de fonctionnement indépendamment des recettes fiscales, notamment par la fin de la baisse des dotations initiée depuis 4 ans.

Les sommes ainsi consacrées aux concours de l'Etat dans son budget étant à périmètre et volume constant, la réfaction de certains fonds vient abonder ceux qui sont en augmentation. La répartition de l'effort n'est donc pas équilibrée selon les collectivités et ne sera pas toujours équitable pour tout le monde.

Les variables d'ajustement seront la population, l'évolution des périmètres (fusion d'intercommunalités, communes nouvelles).

La nouveauté réside dans le fait que les Dotations seront notifiées directement par le Ministère et ne passeront plus par les services de la Préfecture.

Pour les concours d'investissement, la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est pérennisée. Elle fixe cependant ses objets de financement : transition énergétique, mises aux normes, mobilité, logements, télécoms, bâtiments scolaires, et tous équipements induits par la croissance de la population, et le développement des territoires ruraux.

Au titre de la DETR, la commission d'élus sera désormais consultée pour les projets recevant plus de 100 000 € de subvention au lieu de 150 000 €.

En 2019, l'attribution du FCTVA sera automatisée. Elle sera versée sur la base des données comptables enregistrées dans les comptes de gestions. Le taux reste fixé à 16.404%.

Le dispositif de péréquation horizontal : le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) est maintenu et est bloqué provisoirement à 1 Milliards d'Euros.

▫ Les mesures relatives à la fiscalité.

Mesure phare du programme présidentiel, le dégrèvement de 80% des contribuables assujettis à la Taxe d'Habitation ouvre la voie à une réflexion sur le devenir de cet impôt. Il pourrait être amené à disparaître en 2020, posant d'autres problèmes pour l'évaluation des autres impôts locaux. Cela concerne les contribuables dont les revenus sont inférieurs à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple majoré de 6 000 Euros par demi-part supplémentaire.

- Au terme de la réforme, 80% des contribuables ne paieront plus de T d'Habitation sachant qu'aujourd'hui 18% ne l'acquittent déjà plus.

Le dégrèvement sera compensé par l'Etat sur la base des bases et Taux de 2017. Il se substitue aux contribuables exonérés

En effet, l'Etat s'il accepte de supporter l'effet de croissance des bases (construction de logements, revalorisation annuelle des bases fondée sur l'inflation) refuse de prendre en charge les hausses de pression fiscale qui seront répercutées sur les contribuables et figureront sur les avis d'imposition.

Les collectivités ne perdent certes pas leur pouvoir de taux mais il restera à reformuler le mode de calcul des autres taxes qui reposent actuellement sur celui de la taxe d'Habitation.

- Pour la CVAE, la loi de finances de 2010 qui l'avait créée avait défini une clé de répartition géographique de la Valeur Ajoutée : deux tiers d'effectif salariés et un tiers de la Valeur Locative Foncière et identifiée sur les sièges sociaux.
- En 2018, la Valeur Ajoutée répartie entre territoires serait celles, non plus des sociétés, mais des groupes

La loi assouplit pour les intercommunalités les modalités de calcul des attributions de compensation et porte à 3 ans, la possibilité de les réviser.

Pour bénéficier de la DGF Bonifiée, il convient d'exercer 8 compétences obligatoires parmi 12.

En 2018, le taux de contribution de la CSG augmente de 1.7 points passant à 9.2% en contrepartie d'une diminution de 3.15 points des cotisations salariales d'assurances chômage et maladie, avec un effet net favorable pour les salariés (du secteur privé). En effet, les agents du public supportent la CSG, ils n'acquittent pas les cotisations allégées. Ils bénéficieront d'une indemnité compensatoire qui ne neutralisera qu'imparfaitement l'impact sur les salaires. En effet, afin de compenser cette hausse, le gouvernement a décidé de supprimer la contribution exceptionnelle de solidarité de 1%, ainsi que la cotisation salariale maladie de 0.75% pour les agents relevant de l'IRCANTEC

Les employeurs locaux sont dédommagés de cette indemnité via une réfaction uniforme de 1.62 point du taux des cotisations patronales maladie.

Le point d'indice sera figé pour 5 ans.

Le fonds de soutien des activités périscolaires est maintenu pour les collectivités dont la semaine scolaire demeure organisée en quatre jours et demi.

▣ Le contexte local

- Evolution du périmètre

- Notre périmètre est impacté par le départ au 1^{er} janvier 2018 des communes de Fay et Mahéru.

La population municipale est donc ramenée à : 15 335 habitants
 La superficie du territoire : 531.85 Km²
 La densité est de : 28.83 Habts/Km².

- Notre périmètre est également impacté par le retour de la compétence Eau aux 4 communes pour le compte desquelles la cdc exerçait cette compétence.

Situation du CIF 2017 : 0.744794
 CIF moyen de la catégorie : 0.3566669

DGF par habitant : 58.6699 €

- Etat de la dette
 - o Situation globale tous budgets confondus

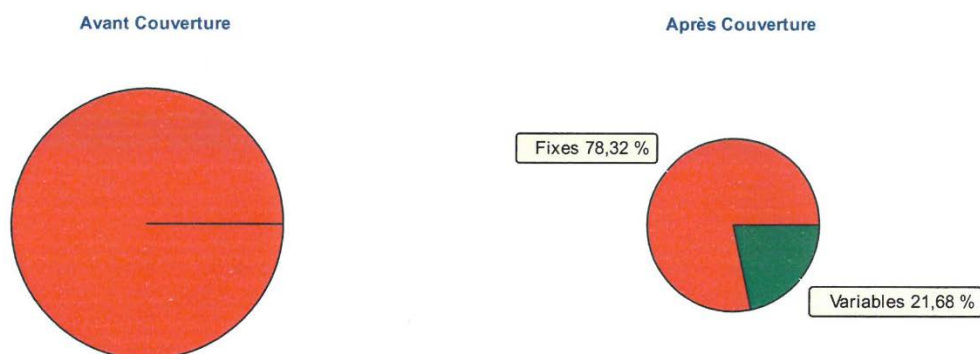
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT
Tableau de bord au 01/01/2018

Votre Situation au 01/01/2018 exclu

	Au 31 Décembre 2017	Au 1 janvier 2018 exclu	Au 31 Décembre 2018
Encours Dette Globale	10 771 473,96	10 771 473,96	9 576 453,09
Durée Résiduelle Moyenne	11 ans, 6 mois, 22 jours	11 ans, 6 mois, 22 jours	11 ans, 13 jours
Durée de Vie Moyenne	6 ans, 2 mois, 23 jours	6 ans, 2 mois, 23 jours	5 ans, 11 mois, 11 jours
Duration	5 ans, 8 mois, 19 jours	5 ans, 8 mois, 19 jours	5 ans, 5 mois, 18 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Phase de Mobilisation	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Lignes de Trésorerie	0,00	0,00	0,00
Encours Couvert	0,00	0,00	0,00
Taux Moyen Avant Couverture	2,860 %	2,769 %	2,769 %
Taux Moyen Après Couverture	2,860 %	2,769 %	2,769 %
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	2,702 %	2,702 %	2,808 %
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	2,702 %	2,702 %	2,808 %

o Structure de l'encours par type de Taux

Structure de l'Encours par Type de Taux au 01/01/2018 exclu

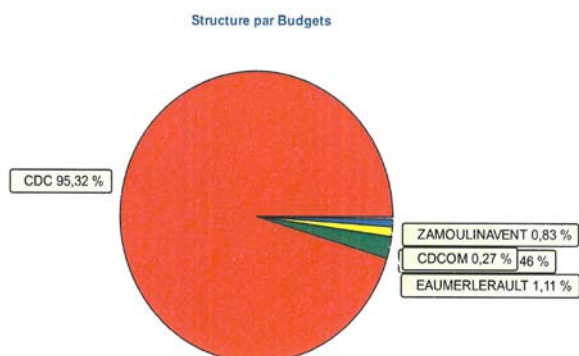


Stock au 1 janvier 2018 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés		Total
Encours Avant Couverture	8 436 660,56	2 334 813,40	0,00		10 771 473,96
Pourcentage Global	78,32 %	21,68 %	0,00 %		100,00 %
Encours Après Couverture	8 436 660,56	2 334 813,40	0,00		10 771 473,96
Pourcentage Global	78,32 %	21,68 %	0,00 %		100,00 %
Nombre d'emprunts	38	9	0		47
Vie Moyenne Résiduelle	6 ans	7 ans, 20 j.	-		6 ans, 2 mois, 23 j.
T. Moy. Avant Couverture	3,181 %	1,267 %			2,769 %
T. Moy. Après Couverture	3,181 %	1,267 %			2,769 %

o Structure de l'encours par prêteurs

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2017	Au 1 janvier 2018 exclu	Variations
440577.66	DEXIA CREDIT LOCAL	121 509,19	121 509,19	0,00
TIE0900231	CREDIT AGRICOLE DU SAP	88 874,62	88 874,62	0,00
TIE1100237	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE AGENCE DE VIMOUTIERS	516 033,24	516 033,24	0,00
TIE1100264	Mutualité Sociale Agricole de l'Orne	21 195,08	21 195,08	0,00
TIE1700011	CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE	1 108 333,32	1 108 333,32	0,00
TIE1700057	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	427 055,32	427 055,32	0,00
TIE1700646	CREDIT AGRICOLE DU MERLERAULT	124 585,90	124 585,90	0,00
TIE1700647	CCIB-EXBFT CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE	4 702 276,32	4 702 276,32	0,00
TIE1700648	CREDIT AGRICOLE NORMANDIE AGENCE DE GACE	1 301 430,88	1 301 430,88	0,00
TIE1700649	CREDIT AGRICOLE SAINTE GAUBURGE	472 966,00	472 966,00	0,00
TIE1700650	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT-EX DEXIA	1 887 214,09	1 887 214,09	0,00
		10 771 473,96	10 771 473,96	0,00

o Structure par budgets

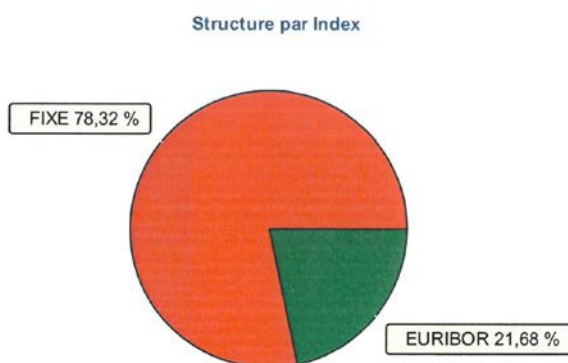


Budgets	Libellé	Au 31 Décembre 2017	Au 1 janvier 2018 exclu	Variations	Durée de Vie Moyenne Résiduelle au 1 janvier 2018
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - BUDGET PRINCIPAL		10 267 877,49		6 ans, 2 mois
CDCOM	BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGARES		29 340,78		5 ans, 10 mois
EAUMERLERAULT	BUDGET ANNEXE EAU DU MERLERAULT		119 321,17		13 ans, 2 mois
ZABEAUMONT	BUDGET ANNEXE ZA DE BEAUMONT		265 435,29		3 ans, 8 mois
ZAMOULINAVENT	BUDGET ANNEXE ZA MOULIN A VENTR		89 499,23		4 ans, 2 mois
		0,00	10 771 473,96	0,00	

La sortie de la compétence Eau va impacter directement la durée moyenne des prêts, la ramenant à moins de 6 ans

o Structure de l'encours par index

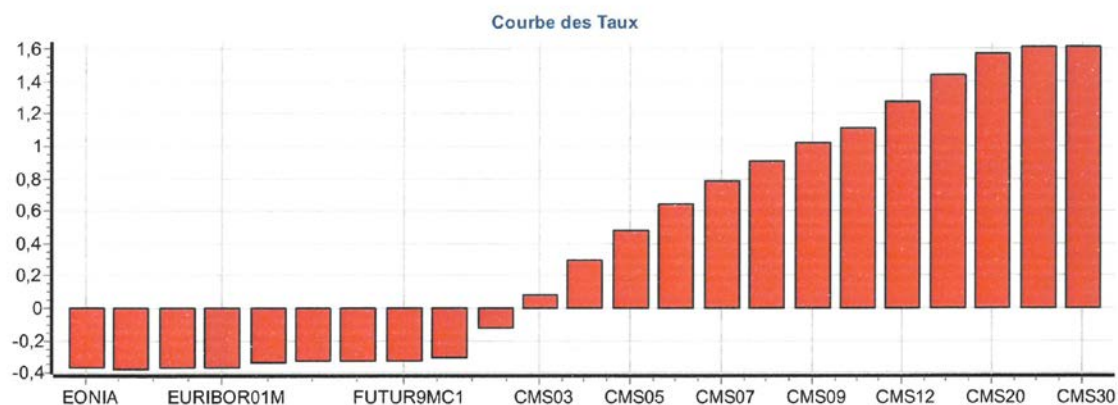
Structure de l'Encours par Index au 01/01/2018 exclu



Index	Au 31 Décembre 2017	Au 1 janvier 2018 exclu	Variations
FIXE	8 436 660,56	8 436 660,56	0,00
EURIBOR	2 334 813,40	2 334 813,40	0,00
	10 771 473,96	10 771 473,96	0,00

o Situation du marché

Situation du Marché au 03/02/2018



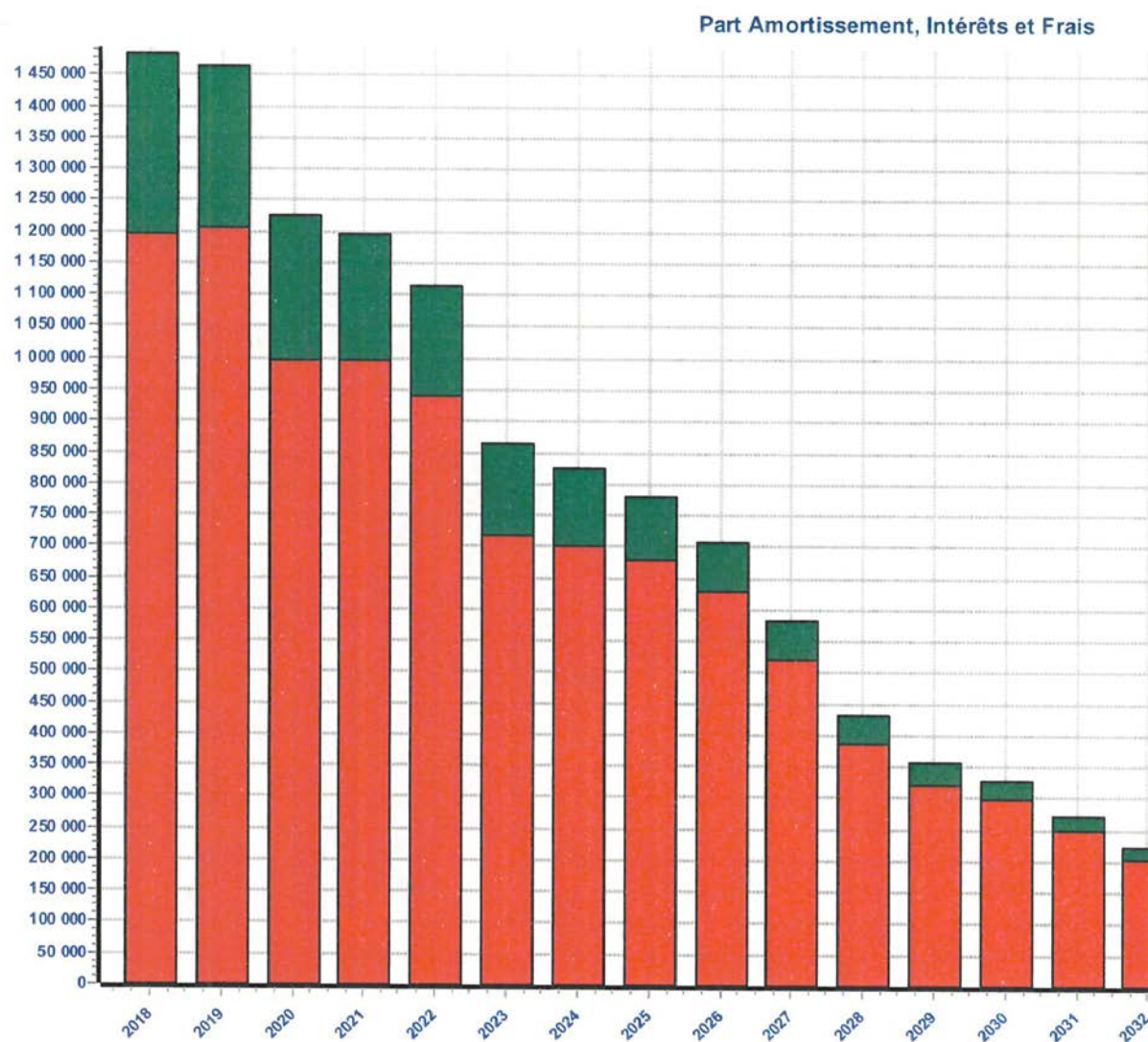
Index	Dernière Valeur	Variation
EONIA	-0,3630	-0,0070
EURIBOR01M	-0,3710	-0,0030
EURIBOR03M	-0,3290	0,0000
CMS02	-0,1270	0,0250
CMS05	0,4840	0,1730
CMS10	1,1130	0,2100
CMS20	1,5700	0,1240
CMS30	1,6130	0,0780

Aujourd'hui, l'Euribor 3 mois est largement négatif et si les taux moyen et long terme sont remontés en 2017, ils restent très faibles dans l'absolu.

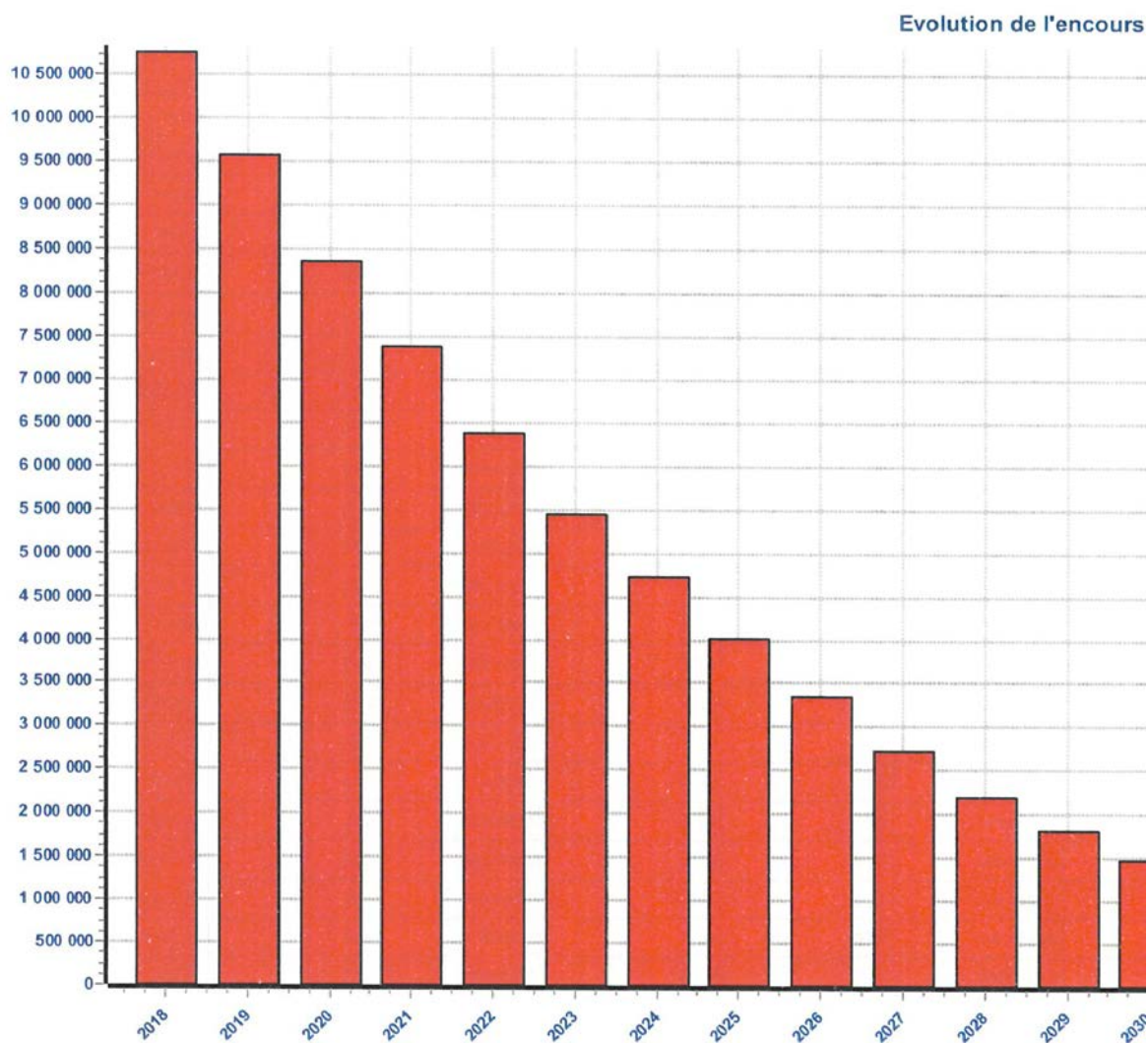
Cela dépendra de la politique de la B C E en 2018.

Une hausse des taux est annoncée. Il conviendrait pour 2018 de se couvrir afin de sécuriser notre prospective financière et provisionner une augmentation des frais financiers.

o Evolution de la part Amortissement et Intérêts



O Evolution de l'encours



o Tableau prévisionnel des échéances

Tableau Prévisionnel								
Emprunts								
Exercice	Encours Début	Tirage	Amortis.	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts	Frais	Annuité
2018	10 771 473,96	0,00	1 195 020,87	0,00	0,00	289 039,59	0,00	1 484 060,46
2019	9 576 453,09	0,00	1 205 586,12	0,00	0,00	258 930,88	0,00	1 464 517,00
2020	8 370 866,97	0,00	996 837,58	0,00	0,00	229 010,19	0,00	1 225 847,77
2021	7 374 029,39	0,00	996 484,62	0,00	0,00	199 930,22	0,00	1 196 414,84
2022	6 377 544,77	0,00	940 187,26	0,00	0,00	172 944,13	0,00	1 113 131,39
2023	5 437 357,51	0,00	717 298,13	0,00	0,00	147 923,09	0,00	865 221,22
2024	4 720 059,38	0,00	701 374,29	0,00	0,00	123 682,18	0,00	825 056,47
2025	4 018 685,09	0,00	677 905,05	0,00	0,00	101 192,51	0,00	779 097,56
2026	3 340 780,04	0,00	628 466,02	0,00	0,00	79 358,33	0,00	707 824,35
2027	2 712 314,02	0,00	521 406,09	0,00	0,00	60 208,16	0,00	581 614,25
2028	2 190 907,93	0,00	385 726,18	0,00	0,00	45 505,95	0,00	431 232,13
2029	1 805 181,75	0,00	321 257,88	0,00	0,00	36 476,97	0,00	357 734,85
2030	1 483 923,87	0,00	297 952,28	0,00	0,00	29 087,12	0,00	327 039,40
2031	1 185 971,59	0,00	249 982,95	0,00	0,00	23 457,95	0,00	273 440,90
2032	935 988,64	0,00	203 639,87	0,00	0,00	18 792,20	0,00	222 432,07
2033	732 348,77	0,00	177 195,16	0,00	0,00	14 851,26	0,00	192 046,42
2034	555 153,61	0,00	181 077,22	0,00	0,00	10 968,43	0,00	192 045,65
2035	374 076,39	0,00	185 051,66	0,00	0,00	6 993,41	0,00	192 045,07
2036	189 024,73	0,00	67 689,11	0,00	0,00	3 129,32	0,00	70 818,43
2037	121 335,62	0,00	34 896,92	0,00	0,00	1 860,59	0,00	36 757,51
2038	86 438,70	0,00	35 466,34	0,00	0,00	1 290,34	0,00	36 756,68
2039	50 972,36	0,00	33 765,97	0,00	0,00	714,39	0,00	34 480,36
2040	17 206,39	0,00	17 206,39	0,00	0,00	204,49	0,00	17 410,88
		0,00	10 771 473,96	0,00	0,00	1 855 551,70	0,00	12 627 025,66

o Répartition selon la charte de Gissler

		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	47	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %
	Encours Début	10 771 473,96	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00
	Nombre de Produits	0	0

▣ Etat du personnel

- 134 Agents tous statuts confondus
- Hypothèse de travail du DOB à 1.05 pour tenir compte
 - o Renforcement services techniques
 - o Renforcement services administratifs
 Compensés par départ d'agent en 2017
 Création mission internet

- o Création RAMII
- o Création Services civiques, OT
- o Réflexion sur la réorganisation du temps de travail des agents fonctionnant sur les temps scolaires et périscolaires (TAP)
 - Coût social de la réduction des temps
 - Renforcement des ALSH
- o Expectative quant au retour ou pas d'agents en disponibilité
- o Le RIFSSEP a été mis en place en septembre 2017,
- Incidence des revalorisations de carrière
- Détail du chapitre 012- Charges de personnel,
 - o Fragilité tenant compte d'un absentéisme important

Détail articles totalisés par Chapitre				BUDGET TOTAL VOTE	MANDATS EMIS	DISPONIBLE SUR MANDATE
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA CNE AU GFP REGR	251	892	61.890,00	42.700,18	19.189,82
6218	Autre personnel extérieur	413	500	160.000,00	81.478,00	78.522,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	212	423	5.000,00	328,34	4.671,66
6336	Cotis. au centre nat. de gest. fonc. pub	020	108	43.950,00	43.105,39	844,61
6338	Autres impôts, taxes & vers. ass./ rému.	021	10	4.000,00		4.000,00
64111	Rémunération principale	252	145	1.565.000,00	1.515.390,64	49.609,36
64112	NBI, supp fam. et indemnité de résidence	816	321	20.500,00	17.649,46	2.850,54
64118	Autres indemnités	212	42	6.500,00	1.408,06	5.091,94
64131	Rémunération	314	544	445.000,00	528.410,58	-83.410,58
64138	AUTRES INDEMNITES	421	521	1.200,00	2.171,69	-971,69
64161	Emplois jeunes	020	37	66.465,00	65.095,06	1.369,94
64168	Autres emplois d'insertion	95	37	12.000,00	11.124,12	875,88
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	020	108	395.000,00	402.381,47	-7.381,47
6453	Cotisations aux caisses de retraite	020	108	440.840,00	440.556,25	283,75
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	314	544	31.460,00	33.677,80	-2.217,80
6455	Cotisations pour assurance du personnel	90	0065	95.000,00	112.465,49	-17.465,49
6456	Vers. au F.N.C. du supplément familial	822	711	3.500,00	6.880,00	-3.380,00
6458	Cotisations aux autres organis. sociaux	822	711	13.080,00	11.794,55	1.285,45
6475	Médecine du travail, pharmacie	251	892	5.000,00	1.970,16	3.029,84
6478	Autres charges sociales diverses	822	711	8.500,00	14.923,30	-6.423,30
6488	Autres charges	421	55	23.280,00	17.451,33	5.828,67
TOTAL CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL				3.407.165,00	3.350.961,87	56.203,13
TOTAL D1 DEPENSES RELLES				3.407.165,00	3.350.961,87	56.203,13

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C.I.P. ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché principal T	A	10	9	19	12,22	0,86	13,07
Rédacteur de 1ere classe T	B	1		1	1		1
Rédacteur de 2eme classe T	B	1		1	1		1
Rédacteur T	B	2		2	2		2
Adjoint administratif principal de 1e cl T	C		1	1	0,54		0,54
Adjoint administratif principal de 2e cl T	C	2	2	4	1,69		1,69
Adjoint administratif principal de 2e cl CDI	C		1	1	0,26		0,26
Adjoint administratif principal de 2e cl CDD	C		1	1		0,86	0,86
Total Adjoint administratif principal de 2e cl	C	2	5	6	1,94	0,86	2,80
Adjoint administratif territorial T	C	3	2	5	3,88		3,88
Adjoint administratif territorial CDI	C						
Adjoint administratif territorial CDD	C		1	1	0,86		0,86
Total Adjoint administratif	C	3	3	6	4,74	0,00	4,74
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Technicien principal de 1ere classe T	B	33	38	71	27,43	26,07	53,50
Technicien T	B	1		1	1		1
Agent de maîtrise CDD	C	2		2	2		2
Adjoint technique principal de 2e cl T	C	1		1		1	1
Adjoint technique T	C	6	2	8	7,43		7,43
Adjoint technique CDI	C	16	13	29	16	9,18	25,18
Adjoint technique CDD	C		5	5		2,28	2,28
Total Adjoint technique	C	7	18	25	1,00	13,61	14,61
FILIERE SOCIALE (d)							
Educateur jeunes enfants	B	8	2	10	7,98	0,00	7,98
ATSEM principal de 2eme classe T	C	8	1	9	7,98		7,98
FILIERE CULTURELLE (e)							
Bibliothécaire T	A	7	5	12	5,00	4,53	9,53
adjoint du patrimoine principal de 2eme cl T	C	1		1	1		1
adjoint du patrimoine T	C	2		2	2		2
adjoint du patrimoine CDD	C	1		1	1		1
Total adjoint du patrimoine	C	1	1	2		0,43	0,43
Artistique	C					0	1,43
Professeur enseignant artistique	A	1		1		0,15	0,15
Asst enseignant artistique ppl 1re cl T	B	2		2	1	0,36	1,36
Asst enseignant artistique ppl 1re cl CDI	B		1	1		0,18	0,18
Total Asst enseignant artistique ppl 1re cl	B	2	1	3	1	1	1,54
Asst enseignant artistique ppl 2eme cl T	B		2	2		0,89	0,89
Asst enseignant artistique ppl 2eme cl CDI	B		1	1		0,34	0,34
Total Asst enseignant artistique ppl 2eme cl	B		3	3		1,22	1,22
FILIERE ANIMATION (f)							
Animateur principal de 1ere cl CDI	B	9	11	20	6,82	9,93	16,75
Animateur T	B	1		1		0,93	0,93
Animateur CDI	B	1		1	1		1
Total Animateur	B	1	1	2	0,82		0,82
Adjoint d'animation	C	7		7	1,82		1,82
Adjoint d'animation CDI	C		1	1		5	5,00
Adjoint d'animation CDD	C		9	9		9,00	9,00
Total Adjoint d'animation	C	7	10	17	5	9	14
vacataire			2	2		0,60	0,60
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f)							
		67	67	134	59,44	41,39	100,83

▫ Projection financière de la section d'investissement

Proposition des règles suivantes :

▫ Pour toutes les dépenses nouvelles, de quelle que nature qu'elles soient devant intervenir au cours de l'exercice, elles devront s'autofinancer par des transferts de crédits d'un poste à un autre

▫ Règle d'appel pour les fonds de concours
Selon les projets ?

▫ Règle de financement de la communauté de communes des nouveaux projets

A compter de l'exercice 2018, pour tout projet faisant appel aux financements communautaires, la commune devra en informer la communauté de communes dès le début de son intention. Il appartiendra alors à la communauté de communes en concertation avec la commune de choisir alors le bureau d'études et de mener à bien ce projet.

Des fonds de concours pourront être sollicités dès que l'intérêt communal est avéré.

Il est proposé :

▫ 20% du montant HT des travaux de voirie courants,
▫ 50% du reste à charge pour les projets d'envergure, l'intérêt communautaire sera apprécié par les commissions techniques et le fonds de concours pourra alors être modulé »

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- 1- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire
 - a. Evolution de la section de fonctionnement
 - b. Evolution de la section d'investissement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

15, rue Pernelle- BP 98- 61120 VIMOUTIERS – Tél : 02 33 67 54 85 – Fax : 02 33 67 13 33

SECTION DE FONCTIONNEMENT		2016	2017	
Chap. Libellé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	1 616 866,00	1 377 360,71	1 627 190,00	1 442 230,14
012 Charges de personnel	3 169 769,56	3 822 094,41	3 407 166,00	3 350 961,87
05 Autres charges de gestion courante	2 053 964,00	1 923 952,89	1 408 366,75	1 238 822,56
014 Attribution des produits	1 612 605,00	816 492,00		
06 Charges financières	398 662,00	1 009 617,00	1 879 851,17	1 877 690,21
07 Charges exceptionnelles	549 809,01	355 634,38	376 221,00	303 822,54
0415 Dotations aux amortissements				
075 Valeur de bien	528 561,77	37 117,24	11 554,35	11 554,35
076 Différence -			401 348,21	355 117,75
730 Reversement sur recettes				
022 Dépenses imprévues	59 159,78		33 366,00	
023 Virement à la 6 ^{ème} tranche	2 882 705,58		2 463 976,38	
Capital des emprunts				
08 DA CP			10 000,00	
TOTAL DEPENSES	12 150 073,77	7 374 840,38	11 748 421,72	8 620 617,42
Chap. Libellé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
013 Amortissements de charges	107 100,00	107 507,10	97 999,70	99 332,50
70 Produits des services	431 131,00	407 300,46	641 433,00	562 693,30
73 Impôts et taxes	7 291 227,90	7 173 802,20	7 773 937,00	7 364 125,10
74 Cessions et participations	1 148 360,82	1 002 865,24	1 589 470,00	1 404 416,92
75 Autres produits de gestion courante	496 892,00	403 632,40	402 000,00	375 309,02
76 Produits financiers		2,30		774,02
942.71 Travaux en régie	83 900,00	52 706,00	164 178,06	164 178,06
942.77 Amortissement subvention équipement	98 387,28	98 305,18		
942.77 Cession		70 206,60	8 000,00	43 947,76
77 Produits exceptionnels	45 842,00	08 424,15		
775- Vente mobilier		50 000,00		
78 Reprise sur amortissements	400 870,00	450 102,27		
79 Transfert de charges			1 571 421,86	
002 Réaffect. de fonctionnement	2 048 383,20	2 048 343,30		
TOTAL RECETTES	12 150 073,60	12 086 665,53	11 748 421,72	10 040 602,70
SOLDE AIT 2016		4 607 981,13		1 428 885,28
Amortissement charges		2 227 115,03		3 000 407,24
RECAPITULAIT 2017		1 571 421,86		1 575 000,00
				1 425 407,24

SECTION DE FONCTIONNEMENT		2016	2017	
Chap. Libellé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	1 616 866,00	1 377 360,71	1 627 190,00	1 442 230,14
012 Charges de personnel	3 169 769,56	3 822 094,41	3 407 166,00	3 350 961,87
05 Autres charges de gestion courante	2 053 964,00	1 923 952,89	1 408 366,75	1 238 822,56
014 Attribution des produits	1 612 605,00	816 492,00		
06 Charges financières	398 662,00	1 009 617,00	1 879 851,17	1 877 690,21
07 Charges exceptionnelles	549 809,01	355 634,38	376 221,00	303 822,54
0415 Dotations aux amortissements				
075 Valeur de bien	528 561,77	37 117,24	11 554,35	11 554,35
076 Différence -			401 348,21	355 117,75
730 Reversement sur recettes				
022 Dépenses imprévues	59 159,78		33 366,00	
023 Virement à la 6 ^{ème} tranche	2 882 705,58		2 463 976,38	
Capital des emprunts				
08 DA CP			10 000,00	
TOTAL DEPENSES	12 150 073,77	7 374 840,38	11 748 421,72	8 620 617,42
Chap. Libellé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
013 Amortissements de charges	107 100,00	107 507,10	97 999,70	99 332,50
70 Produits des services	431 131,00	407 300,46	641 433,00	562 693,30
73 Impôts et taxes	7 291 227,90	7 173 802,20	7 773 937,00	7 364 125,10
74 Cessions et participations	1 148 360,82	1 002 865,24	1 589 470,00	1 404 416,92
75 Autres produits de gestion courante	496 892,00	403 632,40	402 000,00	375 309,02
76 Produits financiers		2,30		774,02
942.71 Travaux en régie	83 900,00	52 706,00	164 178,06	164 178,06
942.77 Amortissement subvention équipement	98 387,28	98 305,18		
942.77 Cession		70 206,60	8 000,00	43 947,76
77 Produits exceptionnels	45 842,00	08 424,15		
775- Vente mobilier		50 000,00		
78 Reprise sur amortissements	400 870,00	450 102,27		
79 Transfert de charges			1 571 421,86	
002 Réaffect. de fonctionnement	2 048 383,20	2 048 343,30		
TOTAL RECETTES	12 150 073,60	12 086 665,53	11 748 421,72	10 040 602,70
SOLDE AIT 2016		4 607 981,13		1 428 885,28
Amortissement charges		2 227 115,03		3 000 407,24
RECAPITULAIT 2017		1 571 421,86		1 575 000,00
				1 425 407,24

SECTION de FONCTIONNEMENT

Capital emprunts	1 145 000
Amort dépenses	1 145 000
Amort subv	495 000
Solde	95 063
	745 063

43 135,04

SECTION
QUEST NENT
↳ PROTECTION

4581423	Op'SS MANDAT - Ecole maternelle MERLY	100 000,00	3 458,45	67 841,84	32 158,16	100 000,00						
4581712	Op'SS MANDAT - La Hunière											
4581722	Op'SS MANDAT - Réseau chaleur echauf											
OPERATIONS SOUS MANDAT												
.13	Subventions d'investissement	3 641,78	3 641,78		1 145 000,00	1 145 000,00						
.16	Emprunts et dettes	1 129 040,00	1 122 155,75		110 000,00	110 000,00						
.20	Immobilisations incorporelles	111 950,00	110 000,00		149 787,97	149 787,97						
.020	Depenses imprévues	175 593,23			160 063,00	160 063,00						
.040	Op ordre de transfert entre sections	164 178,06	164 178,08									
.041	Op patrimoniale - actif	14 344,29										
.001	Résultat investissement reporté	2 227 119,03			1 915 695,47	1 915 695,47						
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 258 627,86	3 801 865,23	869 740,20	10 699 648,35	11 532 539,55	2 907 835,32	244 152,19	1 287 384,79			985 317,42

dimanche d'été

Libellé de l'opération		2018		
	Prévu	Nature	PREVISIONS	
			2017	Op. Nouvelle
				Total
001 Résultat Investissement reporté				
079 Viabilisation STE gauburge	87 910,80	87 910,80		
21 Immobilisations corporelles	3 458,45	3 458,45		2 200,00
27 Autres immobilisations financières	2 090,00	2 090,00		2 200,00
	90 000,80	93 568,53		
10222 FCTVA	1 154 501,24	363 148,04	611 236,36	1 898 821,15
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 329 579,43	2 329 579,43		1 575 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	3 484 080,67	2 692 727,47	611 236,36	3 473 821,15
1311 Etat et établissements nationaux	386 524,00	80 524,00		737 524,00
1312 Régions	451 963,00	77 963,00		477 963,00
1313 Départements	130 642,00	1 285,00		149 000,00
13141 Communes membres	374 857,28	129 841,82		308 187,19
1317 Budget communautaire	178 840,00	126 183,67		438 029,01
1323 Départements	22 000,00	14 500,00		231 070,00
1328 Autres	52 020,00	19 500,00		34 000,00
1331 DCTR	100 000,00	16 433,00		56 240,92
1341 DCTR	536 101,40	39 807,92		148 597,00
1342 Amendes de police		353 462,35		869 563,75
		507 101,40	24 000,00	24 000,00
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 232 948,18	844 738,14	2 307 249,54	3 151 987,68
4582423 Op-SS MANDAT - Ecole maternelle MERLT	100 000,00	140 696,75		100 000,00
4581712 Op-SS MANDAT - La Hunière	14 344,29	67 841,84	32 158,16	
458250 Op-SS MANDAT - OPAH	15 167,00			
OPERATIONS SOUS MANDAT	129 511,29	67 841,84	32 158,16	100 000,00
1641 Emprunts	1 392 787,48	760 000,00		2 375 798,28
165 Débits et cautions	6 600,00	1 600,00		877 774,72
16 Emprunts et dettes assimilées	1 399 387,48	761 600,00		2 375 798,28
RECETTES REELLES			5 000,00	877 774,72
021 Virement de la Section de fonctionnement	2 463 976,26		3 258 573,00	5 000,00
024 Produits des cessions	61 415,00			3 258 573,00
040 Op ordre transfert entre sections	397 308,21	395 117,75		
RECETTES D'ORDRE	2 922 699,47	395 117,75	668 383,00	1 929 102,00
				173 383,00
				495 000,00
				668 383,00
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	10 258 422,89	4 813 348,79	1 523 816,34	11 532 538,55
			10 008 723,21	
RÉSULTAT BRUT SECTION D'INVESTISSEMENT		311 423,56	654 076,14	1 523 816,34
			600 925,14	
RÉSULTAT NET SECTION INVESTISSEMENT		1 915 695,47		1 261 619,33
				1 575 000,00
				213 380,67

Définition d'une politique de fonds de concours

Remboursement capital 2018 à 2021, à dette constante

1145000 1152000 941759 941 352,00 4 180 111

1 861 190,46 175000 200000 200000

x 1000

à échelonner, sur une période allant de 3 à 5 ans

1 575 000,00 1 575 000,00 1 575 000,00 4 725 000,00

-	1 915 695,47	869 740,20
-	1 523 816,34	1 523 816,34
-	1 261 619,33	654 076,14
-	1 575 000,00	1 575 000,00
-	213 380,67	

- 2- Prend acte des orientations et évolutions proposées sur les points suivants
 - a. Evolution de la dette
 - b. Evolution du chapitre des ressources humaines
- 3- Décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à préparer les dossiers de demande de subvention d'équipement et d'aides et engager les négociations pour la mise en place d'une part d'une ligne de trésorerie, et d'autre part d'une enveloppe d'emprunts, la commission des finances ayant émis le souhait que les nouveaux encours puissent être dédiés aux opérations d'investissement afin de tenir compte du rythme d'amortissement.

20180216-02 - COMMISSION SERVICES ADMINISTRATIFS, COMMUNICATION, ASSURANCES

Le conseil communautaire, à l'unanimité
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente
 Vu les candidatures pour cette commission
 Après avoir procédé au vote à main levée

■ décide des principes suivants pour cette commission :

- 1- La Présidente, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission ;
- 2- Elle sera composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

<i>Commission Appel d'Offres</i>			<i>Services administratifs, communication, assurances</i>		
Titulaires			Suppléants		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
MAYZAUD	Marie-Thérèse	Sap-en-Auge	ROUTIER	Isabelle	Vimoutiers
CHOULET	Jean-Marie	Gacé	FERET	Luc	Echauffour
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	GRESSANT	Martine	Le Merlerault
TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers	DE COLOMBEL	Bertrand	Vimoutiers
NOGUES	Nelly	Résenlieu	ROSE	Gérard	Sap-en-Auge
ROUMIER	François	Coulmer	COLETTE	Thérèse	Chaumont

20180220 - DETR – INFORMATISATION DES ECOLES DU TERRITOIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu l'avis favorable de la commission des finances
 Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par la société ADLB Informatique pour l'informatisation et la remise à niveau des équipements informatiques des 11 établissements scolaires de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault
 La dotation sera donc de :

	Vimoutiers	Crouttes	Sap en Auge	Ste Gauburge Echauffour	Gacé	Nonant	Merlerault	
Nbe élèves	113	35	154	216	262	70	39	889
Classes élémentaires	5+Ulys	1	5	4	6+Ulys	3		26
Classes maternelles	3	1	2	3	4		2	15
Tablettes avec écran 9,6 p	6	4	6	6	6	6		34
Avec étui	6	4	6	6	6	6		34
Ordinateurs élèves			4					4
Ordinateur portable direction		1		1	1	1		4
Chariot rangement			1					1
Souris filaire		1	4	1	1	1		8
Ordinateur portable VPI	3	1	4	4	2	2		16
VPI	3	1	4	4	2	2		16
Fixation murale	3	1	4	4	2	2		16
Tableau blanc	3	1	4	4	2	2		16

Pour un montant de : 54 973.76 € HT, soit 65 968.51 € TTC

■ décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

libellé	Montant HT	
Tablettes avec étui		7 198,82
Ordinateur portable, classes		1 856,80
Ordinateur portable direction		3 278,74
Chariot rangement		1 105,00
Ordinateur portable VPI		7 427,20
V-P-I		27 174,00
Fixation murale + tableau blanc		6 932,80
Total du projet	Taux	54 973,36
D-E-T-R	60,00%	32 984,02
(entre 30 et 50%)		
Solde restant à charge		21 989,34
Total du projet		54 973,36

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,

■ **s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,**

■ **s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 0040 – Informatisation des écoles du territoire.**

20180220 - DETR – SAP EN AUGE – PARKING RUE BOUDIN ET CHEMINEMENT DOUX

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par la société ORNE METROPOLE la création d'un parking et d'un cheminement doux sur la commune de Sap en Auge, commune classée Petite Cité de
Pour un montant de : 36 000.00 € HT, soit 43 200.00 € TTC

■ **décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :**

libellé		Montant HT
Travaux généraux		1 500,00
Travaux préparatoires		2 530,00
Terrassement		1 750,00
Décaissement voirie		11 580,00
Ouvrage-Equipement-Mobilier		1 840,00
Eclairage		9 230,00
Aménagement paysager		6 265,00
Réseaux divers		1 250,00
Aléas		55,00
Total du projet	Taux	36 000,00
D-E-T-R	50,00%	18 000,00
(entre 30 et 50%)		
Solde restant à charge		18 000,00
Total du projet		36 000,00

■ **décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,**

■ **s'engage à respecter pour la consultation des** entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,

■ **s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 0714- Sap en Auge – Places.**

20180220 - DETR – BOSC RENOULT – AMENAGEMENT DE SECURITE DU CARREFOUR DANS LE BOURG

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par la société ABAC – GEO (14) pour l'aménagement de sécurité du carrefour dans le bourg du Bosc-Renoult

Pour un montant de : 37 133.00 € HT, soit 44 560.00 € TTC

■ **décide d'adopter** le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

libellé		Montant HT
Préparation du chantier		900,00
Repérages et marquages		700,00
Terrassement généraux		3 870,00
Chaussée - Préparation		6 675,00
Busage		2 450,00
Enrobés		8 240,00
Marquage au sol + signalétiques		3 800,00
Radars pédagogiques		5 000,00
Maitrise d'œuvre		3 900,00
Aléas		1 598,00
Total du projet		<u>37 133,00</u>
D-E-T-R	50,00%	18 566,50
(entre 30 et 50%)		
Solde restant à charge		18 566,50
Total du projet		<u>37 133,00</u>

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,

■ s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 0718- LE BOSC RENOULT.

20180220 - DETR – CROUTTES – AMENAGEMENT DU BOURG – CHEMINEMENT PIETON VERS L'ECOLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par la société INGE INFRA (14) pour l'aménagement d'un chemin piéton vers l'école de Crouttes, la création d'une allée aux normes PMR d'accès à la cour de récréation, l'aménagement de la chaussée

Pour un montant de : 49 689.45 € HT, soit 59 627.34 € TTC

■ décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

libellé		Montant HT
Préparation du chantier		150,00
Terrassement généraux		3 664,25
Travaux chaussée et trottoirs		40 441,40
Assainissement eaux pluviales		3 583,80
Signalisation et mobilier		1 850,00
Aléas		
Total du projet		49 689,45
D-E-T-R		50,00%
(entre 30 et 50%)		24 844,73
Solde restant à charge		24 844,73
Total du projet		49 689,45

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,

■ s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 71 – VOIRIE COMMUNALE EX-PAYS DU CAMEMBERT.

20180220- ECOLE FLAUBERT A VIMOUTIERS – CHANGEMENT DES HUISSERIES

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par la société MENUISERIE ARTISANALE DE GACE pour le remplacement des huisseries (portes et fenêtres) de l'école élémentaire G FLAUBERT a VIMOUTIERS ;

Le montant de la prestation comporte 2 parties :

■ Façade principale – côté rue	26 851.10 € HT
■ Façade côté RASED	16 135.35 € HT

Pour un montant global de travaux de	42 986,45 € HT
	53 583.74 € TTC

■ décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

	TX	Montant
Libellé		HT
Ecole Flaubert		
Façade 1- Côté rue		26 851,10 €
Façade 2 - RASED		16 135,35 €
TOTAL DES DEPENSES		42 986,45 €
DETR	60%	25 791,87 €
<i>Solde restant à charge</i>		17 194,58 €
TOTAL DES RECETTES		42 986,45 €

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre de la DETR afin d'aider au financement de cette opération

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée

■ s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 41 – ECOLE FLAUBERT

20180220 - DETR – NONANT LE PIN – ECOLE – AMENAGEMENT ESPACE SANITAIRE ET CREATION CLASSE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par les services techniques de la collectivité pour l'aménagement et la création d'un espace sanitaire à l'intérieur du bâtiment scolaire et l'accueil d'une classe supplémentaire

Pour ce projet, il est prévu

Pour un montant de : 11 842.15 € HT, soit 14 210.58 € TTC

■ décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRE			
SOURCES		LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT
Union européenne			
ETAT		DETR	7 105,29
Subvention exceptionnelle			
REGION			
DEPARTEMENT			
AUTRES			
FONDS PROPRES (autofinancement)			4 736,86
TOTAL H.T			11 842,15
TOTAL T.T.C			14 210,58

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,

■ s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 412 – ECOLE NONANT LE PIN – AMENAGEMENT ESPACE SANITAIRE.

20180220 - DETR – VIMOUTIERS – CONSTRUCTION DE 2 TERRAINS DE TENNIS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par les services techniques de la collectivité et la société SOLOMAT pour la construction de 2 terrains de tennis à VIMOUTIERS

Pour ce projet, il est prévu

Pour un montant de : 93 414.40 € HT, soit 112 097.28 € TTC

■ décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
SOURCES		LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
Union européenne		LEADER	28 024,32 €	30%
ETAT		DETR	46 707,20	50%
Subvention exceptionnelle				
REGION				
DEPARTEMENT				
AUTRES				
FONDS PROPRES (autofinancement)			18 682,88	
TOTAL H.T			93 414,40	
TOTAL T.T.C			112 097,28	

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,

■ s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 547 – TERRAINS DE TENNIS A VIMOUTIERS.

20180220 - DETR – VIMOUTIERS – AMENAGEMENT PARCELLES EN ZONE D'ACTIVITES

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ décide de retenir le dossier technique établi par les services techniques de la collectivité pour l'aménagement et la viabilisation des parcelles AS 56 et 57 en zone d'activités de Vimoutiers

Pour ce projet, il est prévu

Pour un montant de : 47 748.90 € HT, soit 57 298.68 € TTC

■ décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT
Union européenne		
ETAT	DETR	28 649,34
Subvention exceptionnelle		
REGION		
DEPARTEMENT		
AUTRES		
FONDS PROPRES (autofinancement)		19 099,56
TOTAL H.T		47 748,90
TOTAL T.T.C		57 298,68

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,

■ s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 00691 – AMENAGEMENT ZONE INDUSTRIELLE VIMOUTIERS.

20180220 - DETR – MERLERAULT – AMENAGEMENT DU BOURG – 1ERE PHASE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ décide de retenir le dossier technique établi par ORNE METROPOLE (61) pour l'aménagement de bourg de la commune du MERLERAULT

Ce projet est décomposé en plusieurs phases.

Pour l'exercice 2018, il est prévu

Pour un montant de : 184 000.00 € HT, soit 220 800.00 € TTC

- décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
SOURCES		LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
Union européenne				
ETAT		DETR	92 000	50%
Subvention exceptionnelle				
REGION				
DEPARTEMENT		FAL	12 000	15%
AUTRES				
FONDS PROPRES (autofinancement)			80 000	43%
TOTAL H.T			184 000	
TOTAL T.T.C			220 800	

- décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,

- s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,

- s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 700 – AMENAGEMENT DU BOURG DU MERLEREAULT.

20180220 - DETR – ECHAUFFOUR– AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION RD 932

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par la société ORNE METROPOLE (61) pour l'aménagement de la traversée d'agglomération de la commune d'Echauffour avec plusieurs objectifs : une urbanité à retrouver, des liaisons piétonnes à conforter, un aspect paysager de la traversée à requalifier tout en intégrant les contraintes de sécurité et d'accessibilité d'aujourd'hui, avec plusieurs séquences d'aménagement

Pour un montant de : 844 350.00 € HT, soit 1 013 220.00 € TTC

■ **décide d'adopter** le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

libellé		Montant HT
Secteur 1 - Entrée nord depuis Gacé		35 300,00
Secteur 2 - Secteur des équipements publics		320 200,00
Secteur 3 - Gde rue et rue du vieux bourg		299 250,00
Secteur 4- Secteur résidentiel		101 600,00
Secteur 5- Entrée agglo depuis ste Gauburge		28 000,00
Honoraires, Etudes		60 000,00
Total du projet		844 350,00
D-E-T-R		30,00% 253 505,00
FRADT		30,00% 253 305,00
CD 61		3,2451 27 400,00
Communes		16,64 140 500,00
Solde restant à charge		169 640,00
Total du projet		844 350,00

■ **décide de solliciter à son meilleur taux une subvention** au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération,

■ **s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique** et à engager une consultation en la forme adaptée,

■ **s'engage à inscrire** au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 702 – ECHAUFFOUR.

20180220 - DETR – CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE AMBULATOIRE A VIMOUTIERS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

■ **décide de** retenir le dossier technique établi par la société d'ingénierie ATELIER D'ORCHAMP pour la construction d'un pôle de santé ambulatoire sur la commune de Vimoutiers

Pour un montant de : 1 707 140,00 € HT, soit 2 048 568,00 € TTC

■ décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

	TX	Montant
Libellé		HT
Construction PSLA		1 529 640,00 €
Honoraires	8,50%	127 500,00 €
Terrain 4 000 m ² + Honoraires		50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 707 140,00 €
FEADER	13%	225 000,00 €
FNADT	9%	150 000,00 €
DETR	20%	335 500,00 €
FSIL	11%	185 000,00 €
Région - PSLA	10%	175 000,00 €
Département - PSLA	6%	100 000,00 €
<i>Solde restant à charge</i>		536 640,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 707 140,00 €

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin d'aider au financement de cette opération

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée

■ s'engage à inscrire au budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 53 – PSLA DE VIMOUTIERS

20180220 - DSIL – CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE AMBULATOIRE A VIMOUTIERS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

- **décide de** retenir le dossier technique établi par la société d'ingénierie ATELIER D'ORCHAMP pour la construction d'un pôle de santé ambulatoire sur la commune de Vimoutiers

Pour un montant de : 1 707 140,00 € HT, soit 2 048 568,00 € TTC

- décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

	Tx	Montant
Libellé		HT
Construction PSLA		1 529 640,00 €
Honoraires	8,50%	127 500,00 €
Terrain 4 000 m ² + Honoraires		50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 707 140,00 €
FEADER	13%	225 000,00 €
FNADT	9%	150 000,00 €
DETR	20%	335 500,00 €
FSIL	11%	185 000,00 €
Région - PSLA	10%	175 000,00 €
Département - PSLA	6%	100 000,00 €
<i>Solde restant à charge</i>		536 640,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 707 140,00 €

- **décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DSIL** afin d'aider au financement de cette opération

- **s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique** et à engager une consultation en la forme adaptée

- **s'engage à inscrire au Budget primitif 2018** les crédits suffisants à l'opération : 53 – PSLA DE VIMOUTIERS

20180220 - FNADT – CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE AMBULATOIRE A VIMOUTIERS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

- **décide de** retenir le dossier technique établi par la société d'ingénierie ATELIER D'ORCHAMP pour la construction d'un pôle de santé ambulatoire sur la commune de Vimoutiers

Pour un montant de : 1 707 140,00 € HT, soit 2 048 568,00 € TTC

- décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

	TX	Montant
Libellé		HT
Construction PSLA		1 529 640,00 €
Honoraires	8,50%	127 500,00 €
Terrain 4 000 m ² + Honoraires		50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 707 140,00 €
FEADER	13%	225 000,00 €
FNADT	9%	150 000,00 €
DETR	20%	335 500,00 €
FSIL	11%	185 000,00 €
Région - PSLA	10%	175 000,00 €
Département - PSLA	6%	100 000,00 €
<i>Solde restant à charge</i>		536 640,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 707 140,00 €

- décide de solliciter à son meilleur taux une subvention au titre des fonds FNADT afin d'aider au financement de cette opération
- s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée
- s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 53 – PSLA DE VIMOUTIERS

20180220 - CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE AMBULATOIRE A VIMOUTIERS – SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2017
 Vu l'avis favorable de la commission des finances
 Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

- décide de retenir le dossier technique établi par la société d'ingénierie ATELIER D'ORCHAMP pour la construction d'un pôle de santé ambulatoire sur la commune de Vimoutiers
 Pour un montant de : 1 707 140.00 € HT, soit 2 048 568.00 € TTC
- décide d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :

	Tx	Montant
Libellé		HT
Construction PSLA		1 529 640,00 €
Honoraires	8,50%	127 500,00 €
Terrain 4 000 m ² + Honoraires		50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 707 140,00 €
FEADER	13%	225 000,00 €
FNADT	9%	150 000,00 €
DETR	20%	335 500,00 €
FSIL	11%	185 000,00 €
Région - PSLA	10%	175 000,00 €
Département - PSLA	6%	100 000,00 €
<i>Solde restant à charge</i>		536 640,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 707 140,00 €

■ décide de solliciter à son meilleur taux une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne afin d'aider au financement de cette opération,

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le code des marchés publics et de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée,

■ s'engage à inscrire au Budget primitif 2018 les crédits suffisants à l'opération : 53 – PSLA DE VIMOUTIERS.

INFORMATIONS DIVERSES

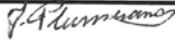
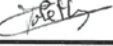
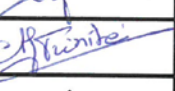
Néant

Séance levée à 22h05

SIGNATURES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :
Fiche de présence

16/02/2018

		Signature		Signature
Communes n'ayant qu'un délégué titulaire				
DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS	
<u>Aubry le Panthou</u>				
LAIGRE	Jean-Claude		RAILLON	François
<u>les Authieux du puits</u>				
ROBIN	Jean Marie		ROCHER	Ludovic
<u>Avernes Saint Gorgon</u>				
BIGNON	Christophe		GUESNET	Jean
<u>Le Bosc Renoult</u>				
JARDIN	Daniel		LAMI	Michel
<u>Camembert</u>				
COUSIN	Michel		LEBLANC	Cécile
<u>Canapville</u>				
BRIANCON	Gilbert		MORON	Philippe
<u>Les Champeaux en Auge</u>				
PLUMERAND	Jean		DESJARDIN	Guillaume
<u>Champosoult</u>				
CHRETIEN	Bernard		PRESIER	Guy
<u>Champ Haut</u>				
ALLAIN	andré		LAPIERRE	Jean Michel
<u>Chaumont</u>				
COLETTE	Thérèse		RENOUARD	Jérôme
<u>Cisai St Aubin</u>				
CAPLET	Xavier		GERMAIN	Jacques
<u>Coulmer</u>				
ROUMIER	François		BRECOURT	Dominique
<u>Croisilles</u>				
TRINITE	Monique		Bunel	Rémi
<u>Crouttes</u>				
DESLANDES Kléber			POUSSIER	Jean-Luc
<u>La Fresnaie Fayel</u>				
FEREY	Philippe		LEMESLE	Jean Guy
<u>Fresnay le Samson</u>				
LAIGRE	Thierry		TURPIN	Christianne
<u>La Genevraie</u>				
LELOUVIER	Vincent		TESSIER	Jean Michel
<u>Godisson</u>				
LURSON	Patrick		DELFAUT	Géraldine

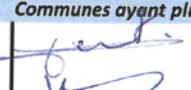
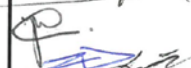
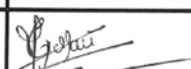
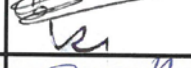
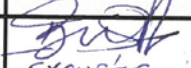
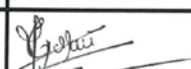
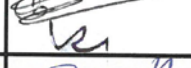
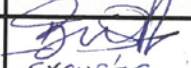
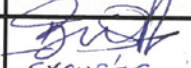
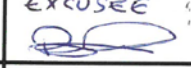
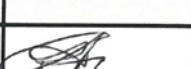
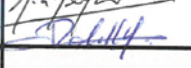
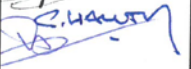
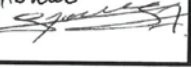
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

15, rue Pernelle- BP 98- 61120 VIMOUTIERS – Tél : 02 33 67 54 85 – Fax : 02 33 67 13 33

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

15, rue Pernelle- BP 98- 61120 VIMOUTIERS – Tél : 02 33 67 54 85 – Fax : 02 33 67 13 33

<u>Guerquesalles</u>				
GORET	Didier		BRUAND	Bernard
<u>Lignères</u>				
COTREL LASSUSAYE	Daniel	<i>D. Lassusaye</i>	PIVETEAU	Jeannine
<u>Mardilly</u>				
GOURIO	Alain		PEGARD	Cathy
<u>Le Menil Viconte</u>				
LANGLOIS	Paul	<i>Paul Langlois</i>	PERRIN	Stanislas
<u>Le Mesnil Hubert</u>				
LAMPERIERE	Emile	<i>Emile Lamperiere</i>	BARBEY	Jeanine
<u>Menil Froger</u>				
BEAUDOIN	Isabelle		LEFRANT	Brigitte
<u>Neuville sur Touques</u>				
HUE	Jean Claude	<i>Jean Claude Hue</i>	LINCK	Xavier
<u>Nonant le Pin</u>				
QUEUDEVILLE	Jacques	<i>Jacques Queudevill</i>	BONHOMME	Françoise
<u>Orgères</u>				
FERET	Jean Pierre	<i>Jean Pierre Feret</i>	MACE	Jean
<u>Planches</u>				
BOIS	Agnès	<i>Agnès Bois</i>	NOUCHET	Nicole
<u>Pontchardon</u>				
TANGUY	Gérard		ZEYMES	Marie Christine
<u>Le Renouard</u>				
LANGLOIS	Georges		RAMILLON	Jean René
<u>Resenlieu</u>				
NOGUES	Nelly	<i>Nelly Nogues</i>	LECORNU	M-Françoise
<u>Roiville</u>				
OLIVIER	Hélyette	<i>Hélyette Olivier</i>	FEREY	Yvette
<u>Saint Aubin de Bonneval</u>				
STALLEGGER	Pascale	<i>Pascale Stallegger</i>	BISSON	Jacques
<u>Saint Germain d'Aulnay</u>				
HOORELBEKE	Dominique		HOULETTE	Véronique
<u>Le Sap Andre</u>				
LAMPERIERE	Alain		LAMPERIERE	Pascal
<u>St Evroult de Monfort</u>				
COUPE	Jean Luc		DAGONNEAU	Jacky
<u>St Germain de Clairefeuille</u>				
BEAUVAIS GUERIN	Marie Claire	<i>Marie Claire Beauvais</i>	ALEIXANDRE	Roseline
<u>St Pierre des Loges</u>				
ROLAND	Régis	<i>Excuse</i>		

<u>Ticheville</u>			
BLONDEAU	Frédéric		BASSET Françoise
<u>La Trinité des Laitiers</u>			
LECACHE	Stéphane		FOUQUET Jean Paul
Communes ayant plus d'un délégué			
<u>Echauffour</u>			
FERET	Luc		
DE LESQUEN	Bruno		
<u>Gacé</u>			
CHOLET	CHOLLET Michel		
CHOULET	Jean Marie		
DENIS	Marie-laure		
DREUX	François		
GRIMBERT	Jean		
QUERU	Nadine		
STIMAC	Michel		
<u>Le Merlerault</u>			
GRESSANT	Martine		
GOUGE	Huguette		
PALLUD	Jean		
<u>Ste Gauburge Ste Colombe</u>			
BIGOT	Philippe		
OGER	Yvonne		
BATREL	Serge		
<u>Sap en Auge</u>			
ROSE	Gérard		
MAYZAUD	Marie-Thérèse		
ROBILLARD	Denis		
<u>Vimoutiers</u>			
ROMAIN	Guy		
TOUCHAIN	Philippe		
LEBRETON	Geneviève		
BIGOT	Michel		
ROUTIER	Isabelle		
THOUIN	Stéphane		
HAUTON	Charles		
LIARD	Marie-Christine		
BEQUET	Luc		
PINHO	Jérémyas		
DE COLOMBEL	Bertrand		
GOURDEL	Sébastien		